Conditions générales de location

1/ Conditions de réservation

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de location lors de la réservation en ligne. La réservation d'un emplacement camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping. Le camping propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. Tout mineur doit être accompagné de ses parents ou tuteur légaux. Le nombre de personnes est limité au maximum à 6 par emplacement (bébé inclus). Le camping se réserve le droit d'ajouter un supplément ou de refuser l'accès au camping, aux groupes de personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au nombre déclaré lors de la réservation. Les frais de réservations sont offerts en basse saison (avril-mai-juin-septembre) et s'élèvent à 21€ en juillet-août. Pour toutes requêtes spécifiques (choix d'un emplacement, réservation groupe, etc…) le camping s'engage à y apporter une attention toute particulière. Néanmoins, nous ne pouvons vous garantir systématiquement de les satisfaire.

2/ Tarifs

Les prix indiqués sont valables pour la saison 2024 et sont en euros, TVA incluses. Ils comprennent la location de l'emplacement ou de l'hébergement, la consommation d'eau, gaz et électricité, l'accès aux équipements du camping et l'emplacement d'un véhicule. Les tarifs diffusés par le camping n'ont pas de valeur contractuelle et peuvent être modifiés sans préavis. Le prix contractuel est celui fixé lors de la réservation.

3/ Conditions de paiement

En locatif, un acompte de 30% vous sera demandé pour toute réservation effectuée plus de 30 jours avant le début du séjour. Le solde sera à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour. Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date du début du séjour, la totalité du règlement doit être versé au camping au moment de la réservation.

En emplacement camping, un acompte de 46€ vous sera demandé lors de la réservation. En juillet et août un acompte de 67€ (46€ + 21€ de frais de réservation) vous sera demandé lors de la réservation. Le solde est à régler lors de votre arrivée.

4/ Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournie à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

5/ Annulation et modification

Modification de votre réservation : Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement, extras) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou email) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. A défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions de l'assurance annulation (Campez Couvert). Pour les séjours en camping, et dans le cas où votre séjour n'est pas encore soldé, nous ne tiendrons en aucun cas compte des modifications lors du règlement du solde.

Arrivée tardive ou départ anticipé : Aucune réduction ne sera accordée par le camping dans le cas d'une arrivée tardive ou d'un départ anticipé.

Annulation de votre séjour : Toute annulation doit être signalée au camping par écrit dès que possible. Sans nouvelles de votre part, indiquant un retard de votre arrivée, l'hébergement deviendra à nouveau disponible à la vente 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation. Le camping n'effectue aucun remboursement en cas d'annulation. Il est recommandé de souscrire à une assurance annulation et interruption soumise à conditions. Nous vous proposons « Campez Couvert ». La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.

6/ Règlement du séjour

Accompagné du contrat de réservation signé, vous pouvez régler le solde ainsi que l'acompte soit : par chèque bancaire à plus de 30 jours de l'arrivée, par espèces, par virement bancaire, par chèques vacances, par e-cheques vacances connect, par carte bancaire.

7/ Animaux

Les animaux domestiques sont acceptés dans certains locatifs moyennant un supplément de 25€ par séjour. Pour les emplacements ils sont acceptés au tarif de 2.75€ par nuit. Ce supplément doit être déclaré et payé lors de la réservation. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie (d'attaque et défense) ne sont pas autorisés au sein du camping. Les animaux ne doivent pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des clients et de respecter les règles élémentaires d'hygiène et l'intégrité des installations. (2 maxi. par location et emplacement). L'animal doit toujours être tenu en laisse dans l'enceinte du camping et ne doit pas être laissé seul en votre absence. Son carnet de vaccination à jour doit être présenté, à la réception, à l'arrivée. Les animaux domestiques ne sont pas admis dans l'enceinte des piscines et aires de jeux.

8/ Votre séjour

Votre arrivée : En basse saison, les jours d'arrivées et de départs se font tous les jours en emplacement et mobil-home. En juillet-août, les arrivées et les départs se font uniquement le mercredi et le samedi en locatif et en emplacement tous les jours. Vous pourrez disposer de votre emplacement à partir de 15h00. Pour les mobil-homes les arrivées se font à partir de 16h00 en échange d'une caution de 350€ qui pourra être réglée en espèces, chèque ou carte bancaire.

Pendant votre séjour : Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et dans le cas d'incident relevant de la responsabilité civile du vacancier. Les problèmes techniques doivent être impérativement signalés à la réception du camping pendant le séjour afin de trouver une solution immédiate. A défaut, toute réclamation postérieure sera classée sans suite. Tous les clients doivent respecter le règlement intérieur.

Votre départ : Les mobil-homes devront être libérés avant 10h00 et les emplacements avant 12h00. Le logement devra être restitué en parfait état de propreté et tout objet cassé ou détérioré vous sera facturé. La caution vous sera remise en fin de séjour après un état des lieux. Le camping se réserve le droit de retenir sur la caution, un forfait ménage de 95€ ou la somme correspondant aux dégradations causées pendant votre séjour. Un complément pourra vous êtes demandé dans le cas où le montant de la caution serait insuffisant. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit.

9/ Litige et médiation

Les litiges éventuels sont la compétence exclusive du Tribunal de la Roche/Yon. En cas de litige et après avoir saisi la direction du camping, tout client à la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : La Société médiation professionnelle 24, rue Albert de Mun, 33000 – Bordeaux Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping.

10/ Informatique et liberté

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au siège social Camping la Plage, 106 avenue de la pège 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Dans le cadre du Règlement Européen Général de Protection des Données (RGPD), en application à partir du 25 mai 2018, les données personnelles récoltées par les Campings COLLINET sont utilisées par les services internes les Campings COLLINET à des fins de gestion administrative et commerciale (ex : réservation, satisfaction client, newsletter...) et sont conservées uniquement pendant la durée strictement nécessaire aux traitements déclarés, selon les finalités et dans les limites imposées par la loi. Cela signifie que la durée peut varier entre quelques jours et plusieurs années.

11/ Image

Vous autorisez la société Campings COLLINET à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au camping et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages internet – dont Facebook et Instagram – sur les supports de présentation et de promotion et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation de l'établissement et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et sans limite d'utilisation.

Dans le cas contraire, veuillez en faire part au camping.

12/ Règlement intérieur

Le fait de séjourner sur le terrain implique l'acceptation des dispositions du règlement et l'engagement de s'y conformer. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

Tenue, aspect et installations : la tente, la caravane ou le camping-car et le matériel s'y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué par le gestionnaire. L'ordre et la propreté doivent être maintenus aux alentours. Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de creuser le sol, de jouer au ballon sur les emplacements, de couper les branches, etc…Le branchement de voiture électrique est interdit sur toutes les installations électriques du camping.

Barbecue : seuls les barbecues au gaz et électrique sont autorisés sur le camping.

Bureau d'accueil : ouvert de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h, on y trouvera tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement et les richesses touristiques des environs.

Bruit et silence : les usagers du camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être total entre 23h00 et 7h00. Nous vous informons qu'une surveillance nocturne est effectuée par un vigile en juillet et août.

Visiteurs : les visiteurs peuvent être admis dans le camping de 9h00 à 20h00 sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent. Ils doivent demander au bureau d'accueil l'autorisation de pénétrer sur le terrain en indiquant qui ils vont voir. Si la visite dure plus de 2 heures, ceux-ci sont tenus au règlement d'une redevance de séjour suivant le tarif affiché. La direction se donne le droit de refuser l'accès des visiteurs sur le camping en période de forte affluence. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsqu'un client trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive de ses hébergements et de ses emplacements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement)

Circulation et stationnement des véhicules : A l'intérieur du camping, les véhicules (y compris trottinettes électriques, vélos…) doivent rouler à une vitesse limite de 10km/h. La circulation est interdite entre 23h et 7h00. Le nombre de véhicule est limité à 1 par emplacement, et celui-ci ne doit pas être stationné en dehors de l'emplacement.

Sécurité : les extincteurs sont à la disposition de tous. Une trousse de première urgence ainsi qu'un défibrillateur se trouve au bureau d'accueil. Bien que le gardiennage du camping soit assuré jour et nuit, les usagers sont invités à prendre les précautions habituelles.

Responsabilités : la responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques et installations, dommages causés ou subis par les véhicules des résidents stationnant et circulant dans l'enceinte du camping.

Espace aquatique : à la piscine le slip de bain, boxer et shorty sont privilégiés au short sauf si ce dernier est au-dessus du genou et est conforme aux règles d'hygiène et sécurité. Le port du bracelet est obligatoire en juillet et août.